

Écoutons comment le petit écolier d'antan, devenu archevêque d'Aix, aimait à parler de son vieux maître.

«Le b-a ba, la croix de Dieu, mes premiers mots de lecture, mes premières grosses barres d'écriture, m'ont été enseignés par un maître laïque. C'est lui qui m'a appris mes premiers chapitres du catéchisme ; c'est lui qui m'a conduit pour la première fois au confessionnal de mon vieux curé de campagne. J'ai gardé de ce digne homme le meilleur souvenir, et après de longues années et bien d'autres soucis, je pourrais encore redire sa manière de nous instruire, de nous corriger, de nous encourager, de nous punir ; et ma vieille expérience me ferait affirmer qu'il ne s'y prenait pas trop mal. Il représentait très bien, près de moi, l'autorité de mes parents qui étaient très chrétiens. Aucune loi ne lui défendait de m'apprendre ma prière, de me préparer à ma première communion ; cet homme-là vivra éternellement dans mon souvenir. C'était un instituteur laïque, et un très bon.»

(La Voix de N.-D de Chartres.)

L'exil des Religieux de France

Les Chartreux de Mougères (Hérault) — lisons-nous dans un récent journal de Paris, — partent la semaine prochaine les uns pour l'Italie, les autres pour la Belgique ; il serait possible qu'un certain nombre de Pères allassent en Amérique, notamment, au Canada.

Leur couvent a été acheté par un particulier, qui va le transformer en ferme ; le départ des religieux cause dans toute la région des regrets profonds.

— A la date du 26 septembre, le gouvernement français avait reçu 39 demandes d'autorisation émanant de Congrégations d'hommes et 341 demandes émanant de Congrégations de femmes.

Les 39 Congrégations d'hommes ont 1,257 établissements, et les 341 Congrégations de femmes 2,170 établissements.

Au total, 380 demandes d'autorisation pour 3,427 établissements.

C'est exactement le 3 octobre qu'est expiré le délai imparti aux Congrégations religieuses pour se soumettre à la loi sur les contrats d'association.